

Délibération n° 097-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 4 septembre 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD - Pierre-Baptiste GELARD - Nathalie LE MOAL - Gwenn LE DAIN - Etienne PROTHON - Déborah BELEC - Mathieu DINASQUET

Absents excusés : Patrick TALLEC - Antoine GRANNEC – Floriane BERTHAULT - Eloïse GLOU Erwann DIRAISON - Vincent LE BOURG

Nb de conseillers en exercice : 23

Nb de présents : 17

Nb de votants : 17

OBJET : CHEQUES CADEAUX A L'OCCASION DE MARIAGE D'ELUS

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible d'attribuer des chèques cadeaux aux élus à l'occasion de leur mariage.

Le Maire propose au conseil municipal d'en définir le montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . Accepte d'attribuer des chèques cadeaux aux élus à l'occasion de leur mariage pour un montant de 500 euros,
- . Décide d'acheter des chèques cadeaux auprès de Carhaixboutik (commerces carhaisiens).

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

